

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 AVRIL 2017 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ Catherine, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme MORVAN Suzanne, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, M. LERICHE Bruno, Mme CARVALHO Michèle, M. KLEIN Daniel, JULIEN Jérémy, M. KARAYANOGLU Roger, Mme PIENS Antonella.

Excusés : Mme VILCHEZ Corinne, Mme PARENT Gaëlle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme BERGER-PIOT Martine, Mme LISOWSKI Thérèse, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme VILCHEZ Corinne à CALMELS Daniel, Mme PARENT Gaëlle à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, M. GILLOT Jean-Pierre à M. POTET Patrick, Mme BERGER-PIOT Martine à Mme BALITOUT Hélène, Mme LISOWSKI Thérèse à Mme KONATÉ Catherine, M. CATRY Bruno à M. BONNETON André.

Absent : M. POLUS Luc

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO Michèle.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 13 février dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie
2017-021	SAS SAINT JACQUES	AG 95	12 356 m ²
2017-022	Mr et Mme HUIDAL	AI 89	625 m ²
2017-023	Consorts SOULABAIL	AK 143	25 m ²
		AK 144	16 m ²
2017-024	Mr et Mme MURA	AH 118	413 m ²
2017-025	SCI DEVISSCHER	AI 195	803 m ²
2017-026	Consorts SEGUIN	BI 83	523 m ²
2017-029	OPAC de l'Oise	AC 280	189 m ²
2017-030	Mr et Mme LACHAPPELLE	AG 100	1 934 m ²
2017-031	Mr GUENODEN	BI 162	401 m ²
2017-032	Mr ERKURT	AK 43	1 030 m ²
2017-033	Consorts PAGANO	AI 106	102 m ²
2017-034	Mr DELILLE	AK 49	318 m ²
2017-035	Consorts CHARDONNIER	AI 208	491 m ²
2017-036	Consorts SEGUIN	BC 6	885 m ²
2017-037	Consorts DECOCQ	AI 66	594 m ²
2017-038	Consorts HUTIN	BD 107	2 874 m ²
2017-039	Mr et Mme FAVIERE	AC 78	610 m ²
2017-040	Consorts POLLIN	AJ 107	1 335 m ²
		AJ 110	
2017-041	Mme FAUQUENOIT	AO 127	1 784 m ²
		AO 130	
		AO 131	
2017-042	Mr et Mme BOUCHER	AJ 35	992 m ²
		AJ 117	
2017-043	Consorts HALKO	AD 88	252 m ²
2017-044	Mr GRANDVALLET	ZH 56	773 m ²

Décision 2017-27 : Bris vitre salle Laurent Paul remboursement sinistre
 Décision 2017-28 : Choix du contrôleur technique création de la Maison Médicale

I- FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : MME BALITOUT

1 – Augmentation du temps d’emploi d’un adjoint technique – Délib n° 2017-045 :

Un adjoint technique stagiairisé en tant qu’agent de surveillance à la restauration scolaire (pour 6,27 h hebdomadaires) le 1^{er} novembre 2015 effectue régulièrement des heures au périscolaire. Il semble donc opportun d’augmenter son temps d’emploi de 7,94 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2017, passant ainsi à 14,21 heures hebdomadaires.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

2 – Création d’un poste d’Éducateur Principal de Jeunes Enfants – Délib n° 2017-046 :

Dans le cadre d’une disponibilité pour convenances personnelles de l’actuelle responsable du service Garderie Multi-Accueil, il semble nécessaire de créer un poste d’éducateur principal de jeunes enfants à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2017 afin de pouvoir accueillir son successeur par voie de mutation.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

3 – Compte administratif 2016 – budget communal et SPANC - Délib n° 2017-047 et n° 2017-048 :

Les comptes administratifs 2016 se présentent de la façon suivante :

a) Commune

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés		1 043 110,67 €		1 458 666,17 €	0,00 €	2 501 776,84 €
Opérations de l'exercice	2 381 881,84 €	1 234 133,84 €	5 030 064,65 €	5 904 158,14 €	7 411 946,49 €	7 138 291,98 €
TOTAUX	2 381 881,84 €	2 277 244,51 €	5 030 064,65 €	7 362 824,31 €	7 411 946,49 €	9 640 068,82 €
Résultat de Clôture	104 637,33 €			2 332 759,66 €		2 228 122,33 €
Restes à réaliser	1 259 850,00 €	0,00 €			1 259 850,00 €	0,00 €
TOTAUX CU-MULES	3 641 731,84 €	2 277 244,51 €	5 030 064,65 €	7 362 824,31 €	8 671 796,49 €	9 640 068,82 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 364 487,33 €			2 332 759,66 €		968 272,33 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

b) SPANC

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

TOTAUX	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats de clôture Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RESULTATS DEFINITIFS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

4 – Compte de gestion 2016 – budget communal et SPANC - Délib n° 2017-049 et n° 2017-050 :

Les comptes de gestion 2016 du Trésorier sont identiques aux comptes administratifs.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

5 – Reprise définitive résultats 2016 - Délib n° 2017-051 :

Le résultat de l'exercice écoulé de la Commune peut être repris définitivement de la façon suivante au budget primitif 2017 :

Montant en fonctionnement	Montant en investissement
2 332 759.66 €	-1 364 487.33 €

L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 de la commune devra être effectuée vers la section d'investissement du budget primitif 2017 (article 1068), conformément à la M14. Le reste de cet excédent sera reporté au 002.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	DE L'EXERCICE 2015 (pour info)	DE L'EXERCICE 2016
AFFECTATION	2 067 187,17 €	2 332 759.66 €
- Affectation en réserve c/1068 (RI)	608 521,00 €	1 364 488.00 €
- Report en fonctionnement c/002 (RF)	1 458 666,17 €	968 271.66 €
Excédent ou déficit d'investissement	1 043 110,67 €	-1 364 487.33 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

6 – Ouverture d'une ligne de trésorerie - Délib n° 2017-052 :

La commune souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 1 000 000€ pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

La Caisse d'Epargne nous a fait la proposition suivante :

- Montant : 1 000 000€
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0.53%
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 1000 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

7 – Bail du logement 98 rue Aristide Briand – Délib n° 2017-053 :

Un administré nous a sollicité pour la location de ce logement vacant. Le Service des Domaines ne donnant plus d'estimation pour des loyers inférieurs à 24 000 € annuel, il convient donc à la Commune d'estimer le loyer pour ce type de logement à celui du marché.

Par conséquent, il est proposé de lui louer ce logement à 650 €/mois.

Révision : annuelle suivant les variations de la moyenne des 4 derniers trimestres de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

8 – Bail du logement 108 rue Aristide Briand – Délib n° 2017-054 :

Le logement situé au 108 rue A. Briand est actuellement vacant. Il est proposé de le louer à toute personne qui en fera la demande pour un montant mensuel de 650 €.

Révision : annuelle suivant les variations de la moyenne des 4 derniers trimestres de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9- Bail du logement 316 rue de Paris – Délib n° 2017-055 :

Un administré nous a sollicité pour la location d'un logement. Il est proposé de lui louer le logement situé au 316 rue de Paris pour un montant mensuel de XXXX. Celui-ci sera disponible après quelques travaux de rénovation.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 – Bail du logement 35 rue Roger Fanen – Délib n° 2017-056 :

Un administré nous a sollicité pour la location d'un logement. Il est proposé de lui louer le logement sis 35 rue Roger Fanen pour XXXX mensuel. Celui-ci sera disponible après quelques travaux de rénovation.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

11 – Délégation au Maire des compétences de la CAO – Délib n° 2017-057 :

La réglementation des marchés publics a profondément été modifiée suite au décret n°2016-360 du 25 mars 2016, qui a abrogé le code des marchés publics de 2006 pour les marchés publics lancés à compter du 1^{er} avril 2016.

Par ailleurs, la commission d'appel d'offres, compétente pour l'attribution des marchés publics supérieurs aux seuils de procédure formalisée (209 000 € HT pour les marchés de fournitures et services ; 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux) ne dispose plus du pouvoir d'éliminer les candidatures et les offres et d'admettre les candidatures.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, il est proposé d'utiliser la faculté prévue au 4^o de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire pour la durée de son mandat, pour les marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur ou égal aux

seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, de prendre les décisions suivantes :

- l'élimination des candidatures
- l'admission des candidatures
- l'élimination des offres

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

12 – Bon d'achat offert à une personne dévouée à la commune– Délib n° 2017-058 :

Il est proposé d'offrir un bon d'achat de 120 €, utilisable dans le magasin INTERSPORT, à un administré en récompense des actions de représentation à Noël envers les enfants des écoles primaires et maternelles.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

13 – Dissolution du budget annexe SPANC – Délib n° 2017-059 :

La CC2V a créé en date du 27 mars 2017 un budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

Les compétences étant transférées à la Communauté de Communes, le budget annexe SPANC de Ribécourt-Dreslincourt doit être dissous.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

14 – Vente parcelles jardins de Marly AD 474 en partie et AD 404 en partie – Délib n° 2017-060 :

Le 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a voté la cession aux propriétaires riverains d'une partie de la parcelle cadastrée AD 474 restée vierge suite à la réalisation du lotissement de Marly. Il est également possible de céder en partie la parcelle AD 404.

Les parcelles seront divisées suivant le tableau ci-dessous :

NOM	SUPERFICIE	PRIX
Mr et Mme NOGRET	237 m ²	1 €
Mr et Mme DJELASSI	233 m ²	1 €
Mr FERCOQ	231 m ²	1 €
Mr et Mme VARIN	203 m ²	1 €
Mr et Mme KOMASA	216 m ²	1 €
Mme DUPUIS	294 m ²	1 €

Les frais de notaires et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

15 – Indemnités pour perte ou détérioration de livre de la bibliothèque – Délib n° 2017-061 :

Certains livres de la bibliothèque municipale ne sont pas rendus ou sont retournés abimés. Suivant le règlement, il est proposé que chaque lecteur concerné prenne en charge le coût du livre. Malgré plusieurs relances, nos demandes de restitution sont restées sans réponse pour :

Document	Montant	Motif
Livre « Armandis »	6.00 €	Non restitué
Livres « L'horloge maudite » et « sous-sol interdit »	11.80 €	Non restitué
Livre « Grenouilles de citrouille » et « La balade de Yaya »	20.33 €	Non restitué

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

16 – Lancement marché repas restauration municipale et garderie – Délib n° 2017-062 :

Les marchés de prestation de fourniture de repas en liaison froide concernant la restauration municipale et la garderie Multi-accueil arrivant à échéance, un marché d'appel d'offre doit être lancé pour un montant estimatif de 240 000 € H.T. sur 3 ans.

Il est proposé d'autoriser le Maire :

- A lancer un marché d'appel d'offres ouvert pour un an renouvelable deux fois,
- A signer le marché et tous les documents nécessaires inhérents à ce dossier.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

17 – Fiscalité Directe Locale 2017 - info :

Nous avons reçu l'état de notification de la fiscalité directe locale. Les recettes attendues sont inférieures aux prévisions budgétaires.

Produit attendu de la fiscalité

	Taux d'imposition	Bases d'imposition effectives 2016	Produit 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produits attendus 2017	Différence recettes 2016 - 2017
Taxe d'habitation	20,37%	3 632 138 €	739 867 €	3 650 000 €	743 505 €	3 638 €
Taxe foncière bâti	21,47%	5 516 325 €	1 184 355 €	5 556 000 €	1 192 873 €	8 518 €
Taxe foncière non bâti	67,61%	37 500 €	25 354 €	37 700 €	25 489 €	135 €
CFE	17,14%	4 674 267 €	801 169 €	4 069 000 €	697 427 €	- 103 743 €
TOTAL			2 750 745 €		2 659 294 €	- 91 451 €

Comparatif budget

	BUDGET 2017	PREVU (notification)	DIFFERENCE
73111 - taxes foncières et d'habitation	2 752 700 €	2 659 294 €	- 93 406 €
73112 - CVAE	222 638 €	235 024 €	12 386 €
73113 - TASCOM	65 000 €	65 166 €	166 €
73114 - IFER	8 000 €	10 290 €	2 290 €
73221 - FNGIR	896 000 €	896 989 €	989 €
748313 - Dotation réforme TP	471 000 €	471 645 €	645 €
748314 - Dotation unique TP	7 000 €	2 058 €	- 4 942 €

74834 - Compensation exonérations TF	7 000 €	4 608 €	- 2 392 €
74835 - Compensation exonérations TH	40 000 €	75 528 €	35 528 €
TOTAL	4 469 338 €	4 420 602 €	- 48 736 €

II – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : MME KONATE

18 – ALSH bilan des vacances d'Hiver – Programme vacances de printemps :

Bilan des vacances d'Hiver du lundi 13 au vendredi 24 Février 2017 :

111 enfants se sont inscrits avec 87 la première semaine et 68 la seconde.

Les activités étaient variées et principalement axées autour du thème « **Les super héros ...** »

Jeux divers : parcours des super héros, superman VS batman VS iron man, le quizz marvel, iron man VS superman VS flash, net ball marvel, les super héros en action, Super héros VS méchant, course à la kryptonite, à la recherche de l'antidote, le défi des héros, sauvons Wonder woman, tous en scène, ultimate, le défi des super héros, marvels labyrinthe, les avengers contre-attaque, tournoi des champions, flash kart...

Une soirée pyjama a été organisée :

- le mercredi 15 février pour les 10/13 ans
- le jeudi 16 février pour les 6/7 et 8/9 ans
- le mercredi 22 février pour les 4/5 ans

Les enfants ont dîné au restaurant (4/5, 6/7 et 10/13 ans) ou ont fait une soirée raclette (8/9 ans), puis ont dormi au sein de la structure ALSH. 69 enfants ont participé aux soirées pyjama.

Programme vacances de Printemps du 10 au 21 avril 2017 :

Activités sportives, créatives, cuisine et cross athlétisme et sorties :

Forêt du Meux

Centre d'Archerie à COMPIEGNE – Grimp à l'Arbre à PIERREFONDS -

Château et Parc de Compiègne

Parc de la Brunerie à Choisy au bac

Mer de sable à Ermenonville

Poney à Moyvillers

Pawnee Ranch à Laigneville

Etang de la Fréneuse à Pimprez

Piscine La Bull à St Quentin

19 – ALSH TAP bilan 2016/2017 :

Bilan TAP :

161 enfants inscrits soit environ 39% des enfants de maternelles et de primaires.

Les inscriptions sont faites au choix à l'année ou par cycle.

3 semaines avant chaque période, un flyer communiquant les activités proposées est donné à chaque enfant. Le choix se fait soit par téléphone ou directement à l'accueil périscolaire.

140 enfants inscrits pour la première période, du 1 septembre au 18 octobre 2016.

148 enfants inscrits pour la deuxième période, du 3 novembre au 16 décembre 2016.

135 enfants inscrits pour la troisième période, du 2 janvier au 10 février 2017.

134 enfants inscrits pour la quatrième période, du 27 février au 7 avril 2017.

Les activités se déroulent à l'Accueil de loisirs les lundis, mardis, et jeudis après-midi selon le fonctionnement annoncé dans le PEDT 2016/2017.

20 – Maison de quartier - Bilan vacances d'Hiver – Programme vacances de printemps :

- Bilan des vacances d'Hiver du 14 au 25 Février 2017 :

13 enfants de 6/10 ans et 13 jeunes de 11/17 ans.

Ateliers divers : Cuisine Spéciale St Valentin, Goûter animé et jeux, Atelier « Costumes et Masques » (2 séances), Fresque Animée.

Grand Jeu des Supers Héros avec l'ALSH.

Séjour Juillet : Du 17 au 20 juillet nous proposerons un séjour dans l'Aisne « A la découverte de l'AVIRON » ; discipline peu connue et pratiquée par les jeunes. Elle sera le fil conducteur de ce séjour qui sera complété par la visite des marais en bacôves (barque à fond plat), la plage d'Isle, des activités ludiques et sportives et la gestion de la vie quotidienne (cuisine...).

Fête de l'été, le 27 juillet, projet en cours d'élaboration.

21 – Maison de quartier - tarifs de sorties – Délib n° 2017-063 :

Des sorties seront organisées au cours des activités de vacances de printemps et juillet, il est nécessaire d'en fixer les tarifs. Il est proposé :

Vacances de printemps :

- Mountainboard à Clairoix : 2 €
- Visite de la ferme pédagogique et atelier éco citoyen Cambronne : 4 €

En Juillet :

- Center parc à CHAMOUILLE (02) : 8 €
- Séjour en Auberge de Jeunesse à SAINT QUENTIN du 17 au 20 Juillet sur le thème de l'aviron : 15 €
- Nuitée tipi à ATTICHY le 24/07 : 5 €
- Parc Astérix Sortie Familiale : 10 €
- Sortie familiale à la ferme pédagogique "la bouriquette" à JONQUIERES : 4 €
- Poney : 4 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

22 – Garderie multiaccueil - modification règlement de fonctionnement et CAFpro – Délib n° 2017-064 :

Suite à un contrôle, la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES partenaire :

- demande à ce quelques précisions soit ajoutées au règlement (ce dernier est consultable en Mairie sur simple demande).

- conseille l'utilisation de CAFPRO.

Afin d'avoir, sur autorisation de la famille, un accès direct sur le revenu mensuel calculé, et d'éviter à demander à la famille leurs ressources et AI.

M. le Maire doit nommer **une personne référente**. La CAF validera cette nomination et autorisera l'accès à CAFPRO.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

III – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

23 – Fermeture de classe Ecole A. BRIAND - motion – Délib n° 2017-065 :

Suite à la validation du Conseil Départemental de l'Education Nationale de supprimer un poste d'enseignant en élémentaire à l'école Aristide Briand pour la rentrée 2017, il est proposé au Conseil Municipal de déposer une motion contre cette fermeture de classe.

Les effectifs des écoles de Ribécourt-Dreslincourt ne justifient pas la fermeture d'une classe à l'école Aristide Briand. La Commune accueille régulièrement des enfants des autres communes (élèves qui ne sont pas encore déclarés en mairie).

Cette école à une classe d'intégration (CLIS), le principe même d'une CLIS est l'intégration autant que possible des enfants dans les cours qu'ils devraient suivre, s'ils avaient un parcours scolaire ordinaire.

Cette intégration ponctuelle d'effectif qui a pour conséquence d'augmenter le nombre d'élèves dans une classe lors des intégrations, d'où l'importance d'avoir des classes à effectif réduit.

Si nous voulons une stabilité dans le corps enseignant, il faut arrêter les fermetures afin de garder une cohésion au sein de l'école.

L'augmentation du nombre d'élèves par classe et les cours doubles ont pour conséquence de diminuer l'attention portée à chaque élève et anéantiront tous les efforts de la Municipalité et dégraderaient l'enseignement avec la perte d'une qualité de transmission de la culture, du savoir et de la formation.

Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'équipe éducative et aux parents d'élèves dans cette opposition et exprime son désaccord face à cette fermeture de classe.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

24 – Travaux prévus dans les écoles :

Il est prévu un certain nombre de travaux dans les différentes écoles :

École Jean HOCHET :

Printemps 2017 le marquage aux sols sera réalisé sur parking.

Il est prévu un investissement de 36 000 € pour changer les menuiseries

Il est prévu un investissement de 54 000 € pour accessibilité PMR

La cour n'est pas une priorité pour le budget 2017 ni 2018

École Aristide BRIAND :

Un point d'eau sera réalisé dans la classe des élèves ULLIS
La ventilation des classes de l'aile gauche sera revue

École Hubert MICHEL :

Les peintures extérieures seront refaites en 2017.
Il est prévu un investissement de 70 000 € pour changer les ouvrants
Il est prévu un investissement de 20 000 € pour accessibilité PMR
Dans un souci économique, les classes inoccupées doivent le rester.

25 – Organisation des Rythmes Scolaires T.A.P - rentrée 2017 :

La question a été retirée de l'ordre du jour et sera étudiée lors du prochain Conseil Municipal.

26 – Projet classe verte Ecole A. Briand :

L'école Aristide Briand a un projet de classe de découverte du 12 au 17 juin 2017 à SAINT MARTIN EN VERCORS « thème environnement de moyenne montagne » pour sa classe de CM2.
Il n'y aura pas de subvention exceptionnelle pour ce projet, la Mairie finançant déjà à hauteur de 40 € par enfant, les projets pédagogiques.

IV – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

27 – Plan Local d'Urbanisme - ajout de précisions dans la délibération initiale – Délib n° 2017-066 :

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

V – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21H05.